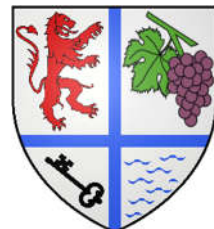




MAIRIE DE SAINT ROMAIN EN GIER

Tél : 04 72 24 58 65



DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

Arrondissement de LYON

L'ECHO DE SAINT ROMAIN en GIER N°10 - AVRIL 2023

Chères Saint Romanaises, Chers Saint Romanais,

Comme chaque année, c'est au cours du 1^{er} trimestre que le conseil municipal se réunit pour mettre en place le budget communal et le voter. Nous sommes heureux, pour cette année encore, de tenir nos engagements et de ne pas augmenter les impôts. Même si les dotations et les compensations de l'Etat diminuent de plus en plus chaque année, nous adaptions les dépenses communales afin de préserver vos contributions.

Ainsi, les projets 2023 seront raisonnables mais devraient tout de même vous apporter de nouvelles places de stationnement, place de la mairie ; de nouveaux espaces de jeux, un pour les 7 – 12 ans au stade et un autre, toute génération avec l'installation d'une table de ping-pong devant la mairie. Nous allons maintenir le double évènement pour nos aînés avec le repas de printemps programmé le 27 avril et les colis en fin d'année. Nous contribuons également au voyage scolaire pour permettre d'abaisser le montant de la participation demandée aux familles et nous continuons de conserver à notre charge une partie du coût cantine-garderie. Nous allons renouveler la séance « Ciné-été » au stade qui se tiendra le 30 juin 2023 marquera également l'arrêt de notre PLU après 3 ans de nombreuses réunions et de réflexions pour trouver de nouvelles zones constructibles sur une géographie extrêmement contraintes et surtout afin d'assouplir les règles urbanistiques. Enfin, le dossier des travaux d'aménagements des berges du Gier piloté par le SYGR avance à grands pas et il nous appartient de trouver une solution de remplacement du local boules, du 1000 clubs et des vestiaires qui seront immanquablement détruits. Cette perte malheureuse vaut largement le gain promis par les travaux qui sortiront des inondations les habitations impactées par les crues jusqu'à la Q30 (équivalent de la crue de 2008). Les crues supérieures en seront d'autant diminuées, il s'agit de 80 cm de hauteur d'eau en moins dans les caves ou les maisons.

Pour nous permettre de réaliser tous ces projets, nous sollicitons nos partenaires afin d'obtenir des subventions. Ces subventions sont précieuses et c'est grâce à celles-ci que nous avons pu finir de rénover le bâtiment communal cette année. Nous vous invitons d'ailleurs à son inauguration, en présence de nos partenaires, le samedi 3 juin à 15h00.

Enfin, n'oubliez pas, comme chaque année, le dernier samedi du mois d'avril, cette année le 29 à 15h00, nous vous donnons rendez-vous devant la mairie pour la cérémonie à la mémoire de Louis PINGON. Elle sera suivie d'un moment convivial autour du verre de l'amitié avec la famille de Louis PINGON.

Virginie OSTOJIC

Bulletin municipal

Directrice de la publication : Virginie OSTOJIC

Rédaction et Mise en page : Alain GUIGUET

Nous remercions les associations qui participent à l'information en nous adressant les articles qu'elles rédigent à votre attention

CE QU'IL SE PASSE DANS LE VILLAGE

AGENDA

Jeudi 27 avril 2023
Repas des aînés

Samedi 29 avril 2023 à 15h00
Commémoration de la déportation

Samedi 13 mai 2023
Concours de pétanque de la chasse

Samedi 13 mai 2023
Printemps des Fermes

Matinée du Samedi 13 mai 2023
Action citoyenne sur le Gier

Samedi 27 & 28 mai 2023
Les barbus chromés 2eme édition à l'étang de la Bricotte

Samedi 3 juin 2023
Inauguration des travaux de la mairie

Samedi 23 juin 2023
Boum de l'APE au stade

Samedi 1 juillet 2023
Kermesse de fin d'année de l'ensemble paroissial à la Bricotte

RENOVATION DE LA MAIRIE

Depuis le bulletin précédent, la dernière tranche des travaux a été réalisée, le couloir et la montée d'escalier ont été rénovés.



Il est temps, maintenant, d'inaugurer notre mairie.

L'inauguration officielle sera organisée

Le samedi 3 juin à 15H00.

LE PASSAGE A NIVEAU : ETE 2023

La SCNF avait prévu des travaux sur la voie cette été 2023, le département va en profiter pour refaire la route entre le passage à niveau et le virage. La route d'échalas sera ainsi **coupée 2 semaines du 17 au 28 juillet 2023**



INSCRIPTION DES ENFANTS à L'ECOLE

Si vous avez un enfant **né en 2020**, ou si vous êtes un nouvel arrivant dans la commune et que vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école primaire, vous êtes invité à vous rapprocher de l'école, ceci afin d'effectuer dès à présent cette inscription pour la rentrée de septembre 2023. Les enfants déjà inscrits à l'école n'ont pas besoin d'une nouvelle inscription, elle est reconduite automatiquement chaque année.



Sur rendez-vous uniquement

Par téléphone 04 72 24 50 00

ou

courriel ce.0690808d@ac-lyon.fr

Auprès de M. FERRATON, directeur

REPAS DES AINES

Le repas de nos aînés se déroulera, le Jeudi 27 avril 23.

Les invitations ont été distribuées, si vous avez plus de 68 ans, inscrit sur les listes électorales et que vous n'avez pas reçu d'invitation, n'hésitez pas à contacter la mairie.

LES BARBUS CHROMES 2eme Edition

Cette année, l'officine kustom kulture fait son festival de musique à l'étang de la Bricotte les 27 et 28 mai 2023.



Vous pourrez profiter des animations, des tatoueurs, de la restauration et des boissons sur place, des concerts, du barbier, du pinstriping avec PHIL FURINO et surtout venir passer deux jours très conviviaux dans une ambiance auto moto et rock'n'roll menés par Mickaël et toute son équipe

PANNEAU POCKET

Conformément à ses engagements, la mairie a mis en place l'application PANNEAU POCKET pour communiquer les informations importantes. Vous pourrez la trouver sur le store habituel de votre smartphone.



Sur votre google store ou votre play store, cherchez PanneauPocket.

En lançant l'appli, choisissez SAINT ROMAIN EN GIER.

En cas de besoin, n'hésitez à nous contacter.

L'ENVIRONNEMENT DANS NOTRE VILLAGE

ACTION CITOYENNE DU GIER

Comme chaque année, au cours du printemps, une action citoyenne est organisée, avec la participation du SYGR, afin de nettoyer le Gier et ses abords

Devant les belles réalisations déjà accomplies pour notre environnement, nous allons recommencer, ce samedi 13 mai 2023 à 9h00, une nouvelle matinée de nettoyage des berges du Gier, nous donnons rendez-vous à toute personne soucieuse de son environnement devant la salle du mille clubs.

REUNION PUBLIQUE SUR LE GIER

Dans le cadre des travaux pour la restauration du Gier à des fins hydrauliques, écologiques et paysagères à Saint romain en Gier, le 26 janvier 2023 se déroulait la réunion de concertation préalable aux travaux du Gier



Durant cette réunion publique, les travaux sur le Gier ont été présentés et les citoyens de Saint Romain en Gier ont pu échanger avec les intervenants responsables des travaux.

Les travaux ont pour maître d'ouvrage le SYGR, avec comme assistant le cabinet EGIS, comme maître d'œuvre VDI ingénierie, Riparia et HTV.

Si les objectifs sont multiples, un des principaux sera de sécuriser les maisons du village en cas de crues trentennales.

La photo aérienne suivante est une inondation par une crue trentennale (pour ceux qui l'ont connue, il s'agit d'une crue qui atteint les niveaux de celle de 2008)



D'un point de vue planning :



Ceci n'est qu'un résumé rapide de la réunion publique, si vous desirez plus d'informations, les documents présentés sont présents sur le site de la commune directement par un lien sur la page d'accueil.

Une simulation des travaux a été présentée :

Avant

Après



Avant

Après



D'un point de vue écologique :

- 1 espèce de flore remarquable et protégée : Agripaume cardiaque
- Présence d'arbres assez remarquables : potentiellement favorable au gîte de chiroptères (chauve-souris)
- Présence du Castor (zone de nourrissage)
- Oiseaux : espèces protégées dont le Martin pêcheur nicheur à l'aval du périmètre du projet

D'un point de vue financier :

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études d'avant-projet (hors options et hors acquisitions foncières), est estimé à environ 3,5 millions d'euros hors taxe

CE QU'IL SE PASSE DANS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PRINTEMPS DES FERMES

Vienne Condrieu Agglomération organise la 2^{de} édition de son événement agricole : **Le printemps des fermes**

Des agricultrices et agriculteurs vous invitent à leurs portes ouvertes !

Éleveurs, maraîchers, arboriculteurs, viticulteurs, céréaliers..., 17 fermes, engagées dans un développement durable de l'agriculture, vous feront visiter gratuitement leurs exploitations et déguster leurs produits en toute convivialité. Venez découvrir leurs produits, leurs savoir-faire et leur engagement dans le maintien d'une agriculture dynamique et riche de diversité.



AIDE A LA COLLECTE DES PNEUS USAGERS

Les pneus usagers ne sont pas acceptés dans les déchetteries en temps normal. Cependant la communauté d'agglomération a décidé de réaliser une campagne de collecte.

Session 2 (du 17 au 29 avril 2023) à la déchèterie de Villette-de-Vienne

Session 3 (du 2 au 15 mai 2022) à la déchèterie de Vienne

RECRUTEMENT : JOB d'ETE

Comme chaque année pour aider et remplacer notre agent communal pendant la période estivale, la mairie recrute une aide du 15 juin au 15 septembre 2023.

Si vous avez votre permis et qu'un travail en plein air vous motive, n'hésitez pas à nous contacter.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

APE : LES ENFANTS D'ABORD

L'APE les enfants d'abord tient à remercier tous les participants au vide grenier du 26 mars dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le député Jean-Luc FUGIT, qui a salué notre organisation.



L'association va bientôt organiser une boum pour les enfants de l'école de St Romain en Gier, et nous préparons l'organisation de la kermesse qui aura lieu le 23 juin 2023 au stade...A vos agendas !

Nos actions ont permis de verser cette année la somme de 11 000€ à l'école de St Romain en Gier, dont 8 000€ ont été provisionnés pour le financement du voyage scolaire des classes de CP au CM2 qui partent 5 jours à St Front (Haute-Loire), les maternelles auront une petite surprise pour Pâques.

Nous souhaitons un bon séjour à l'équipe enseignante, aux accompagnants et aux enfants.

Pour tout renseignement :

lesenfantsdabord69700@gmail.com

Rejoignez-nous sur  @lesenfantsdabord69700

ADPRGA: L' Association de Défense et de participation des Riverains du Gier et de ses affluents:

Amicale des Boules

Des volontaires de l'amicale de boules se sont réunis ce samedi 25 mars, au petit matin, pour effectuer le grand nettoyage des terrains, des abords et du local pour être prêts pour ce printemps.



Le nettoyage c'est déroulé dans une ambiance très conviviale (sans forcer non plus) et c'est terminé par un bon casse-croûte à base de délicieux saucissons à cuire.



Un petit souvenir de notre ami Jean Pierre Martin qui nous a quitté à 76 ans d'une longue maladie. Jean Pierre était un des piliers culinaires de l'amicale, toujours prêt à nous concocter des bons petits plats. Cuisinier et gourmet extraordinaire, il nous apportait des fruits qu'il glanait chez des amis arboriculteurs ou bien des champignons qu'il venait de ramasser. Toutes nos pensées vont à sa famille.

SAINT ROMAIN DE FRANCE

Assemblée Générale

L'association organise son assemblée générale le samedi 20 mai à 10h00 à la salle de l'aube (annexe de la mairie).

Bibliothèque - Concours Kemtu

La médiathèque du Rhône a organisé au mois de mars un concours pour les enfants, la bibliothèque de Saint Romain en Gier participait à l'évènement. 5 livres ont été sélectionnés : Le festin des affreux, Le chat qui n'aimait pas les poils, Le loup tombé du livre, La clochette du mandarin et enfin Poulette.

L'annonce des résultats a eu lieu à la bibliothèque en présence des enfants.



Le samedi 1er avril le gagnant a été dévoilé : il s'agit du Festin des Affreux. La bibliothèque et la mairie ont offert un goûter. Les enfants ont apprécié ce moment convivial.

Rhone Sud FOOTBALL CLUB:



Bilan du club à mi- saison 2022/2023

Séniors 1 : 1^{er} de son classement avec 22 points, invaincu en 10 matchs (6 victoires et 4 nuls) à confirmer en 2eme partie de championnat.

Séniors 2 : 8eme de son classement avec 10 points, après un début de championnat difficile, le groupe s'est bien repris à la fin des matchs aller, des résultats à concrétiser dans la 2eme partie de championnat.

U17 : équipe en entente avec Millery, actuellement 6eme de son championnat avec 16 points, il à fallu un temps d'adaptation, les derniers résultats ont confirmé que le groupe est en progression, n'est pas loin des places pour la montée.

U15 : équipe en entente avec Tartaras, actuellement 4eme de son championnat, dommage que 2 résultats ont stoppé la marche en avant de l'équipe, l'équipe devra être plus conquérante en 2eme partie de championnat, elle est toujours en lice pour la coupe de Lyon et du Rhône.

U13 : suite aux résultats des matchs aller, l'équipe se retrouve pour la 2eme moitié de championnat en poule A, à manquer de peu l'inter groupement, elle est qualifiée pour la coupe de Brévenne.

U11 : 2 équipes engagées en groupement Brévenne, des résultats encourageants lors des plateaux.

U9 : 2 équipes engagées en groupement Brévenne, du plaisir et de se retrouver lors des plateaux.

U7 : 2 équipes engagées en groupement Brévenne, de la joie et de la bonne humeur lors des plateaux

Présentation du nouveau Responsable Sportif de Rhône Sud FC :



Jérémie Capuano , âgé de 43 ans , éducateur sportif , j'interviens en tant que professeur d'EPS en école maternelle et primaire et sur des activités périscolaires .

J'ai commencé à entraîner à l'âge de 18 ans au club de Chasse sur Rhône sur la catégorie des U6 . J'ai continué pendant 11 ans sur toutes les catégories de

jeunes jusqu'au U17. En parallèle, j'ai passé mes diplômes d'entraîneur jusqu'au brevet d'état.

Après une pause pour raisons professionnels, j'ai repris l'équipe sénior du club de Chasse sur Rhône en 2011 pendant 6 saisons.

Au club de Rhône sud depuis la saison 2018/2019 en tant que responsable de la catégorie sénior et entraîneur de l'équipe 1.

Depuis cette saison, j'occupe le poste de responsable sportif du club.

Objectif avec le club de Rhône sud :

Tout en continuant à s'appuyer sur le très bon travail fait par les éducateurs du club depuis plusieurs saisons, l'objectif est de les aider au quotidien et de créer un lien entre les différentes catégories.

Créer un projet sportif pour permettre d'avoir de nouvelles ambitions et de fidéliser nos joueurs, de définir des objectifs en fonction des différentes catégories.

Avoir un projet de jeu identique sur les différentes catégories avec pour ambition de produire un jeu agréable et attrayant tout en respectant les valeurs du club tels que le fair-play , le respect et surtout le plaisir de jouer au foot . L'objectif prioritaire doit être la qualité du jeu mis en place, de cette qualité découlera les bons résultats sportifs.

Mise en place de stage de foot lors de chaque période de vacances scolaires, des séances spécifiques pour les gardiens de but notamment.

En résumé, la progression et la fidélisation de nos footballeurs tout en respectant les valeurs du club et en gardant la joie et le plaisir de jouer au foot.

Le club de Rhône Sud dans 5 ans :

Une école de foot reconnue et de qualité.

Des équipes a 11 qui accèdent à des niveaux supérieurs.

Les équipes séniors composées majoritairement de joueurs formés au club.

Toutes les catégories représentées.

ENSEMBLE PAROISSIAL: St Romain en Gier, Echalas, Givors, Grigny



Depuis décembre une équipe relais de proximité s'est lancée sur la paroisse avec Marie-Paule de St Romain, Eva, Lucienne, Adeline, Cécile d'Echalas et de Damien curé. Nous portons un projet par mois qui permet de vivre un événement chaleureux, ouvert à tous. Nous avons vécu une très belle célébration des cendres à St Romain, ainsi que des temps en petit groupe de fraternité pour partager grâce à la Car'Aime box.

Nous avons célébré la messe des rameaux à Echalas le samedi 1^{er} avril à 18h et la messe pour le jour de Pâque (dimanche 9 avril) à l'église de St Romain à 10h30.

Nous proposerons le 14 mai un temps de vélo / méditation sur les collines d'Echalas. Rendez-vous à 14h30 sur la place de l'église d'Echalas.

C'est avec beaucoup de joie que nous préparons la **kermesse de fin d'année** de l'ensemble paroissial Givors Grigny Echalas St Romain, à **St Romain!** En effet, nous invitons tous les paroissiens et les habitants à se réunir samedi 1^{er} juillet à l'étang de la Bricotte à St Romain. Au programme : jeux l'après-midi pour les petits et les grands, messe pour ceux qui veulent en fin d'après-midi, suivi d'une paëlla le soir. Ticket disponible à la vente à la fin des messes. Pour plus d'infos, contactez Marie Paule Volay (06 86 71 95 14)

Nous sommes très heureux de vivre cette fête de fin d'année à St Romain, chers habitants, quel que soit vos croyances, nous vous attendons nombreux !

Tout le programme
sur notre site internet



Plus d'infos sur notre site internet
<https://paroissegivors.webnode.fr/> Contact au 09
86 54 67 47 seulement les mercredis entre 16h et
18h en période scolaire.

Association de chasse

L'Association des chasseurs de SAINT-ROMAIN-EN-GIER organise le **samedi 13 mai 2023**, son traditionnel concours de pétanque en doublettes, ouvert à tous.

Rendez-vous à **12H30** à "LA BRICOTTE".
Inscription 16 euros.

Buvette et sandwiches sur place. Un chevreuil au vainqueur, gigots aux finalistes etc...(toutes les équipes seront primées).

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2023

Vote du compte de gestion 2022 de la commune :

M. BELMONT Cédric, adjoint délégué aux finances présente le compte de gestion 2022 et propose l'approbation du compte par le Conseil municipal.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Compte de gestion approuvé à l'**unanimité**. (Madame Le Maire ne prenant pas part au vote)

Vote du compte administratif 2022 de la commune :

M. BELMONT Cédric demande au Conseil municipal son approbation pour le compte administratif tel que :

Dépenses fonctionnement : 437 906,98 €
Dépenses d'investissement : 131 539,20 €

Recettes fonctionnement : 421 482,45 €
Recettes d'investissement : 114 093,80 €
DEFICIT de l'exercice : 16 424,53 €
DEFICIT de l'exercice : 17 445,40 €
Report exercice 2021 : 199 113,29 €
Report exercice 2021 : 190 139,27 €
Résultat de clôture de l'exercice : **+116 506,04€**
Résultat de clôture de l'exercice : **+ 172 693,87€**

Le Conseil municipal, approuve le compte administratif 2022 de la commune par un vote à l'**unanimité**. (Madame Le Maire ne prenant pas part au vote)

Et décide d'affecter les résultats comme suit :

- au C / 001 section investissement RECETTES
la somme de : 172 693,87€
- au C / 1068 section investissement RECETTES
la somme de : 25 063,03€
- au C / 002 section fonctionnement RECETTES
la somme de : 91 443,01€

Vote des taxes :

Il est proposé pour l'année 2023 de maintenir le taux des taxes au même niveau que pour l'année 2022.

Taxe foncière (bâti) : **27.54%** - Taxe foncière (non bâti) : **38,57%**

Taux des taxes approuvé par un vote à l'**unanimité**.

Vote du budget primitif 2023 de la commune et reprise des résultats du compte administratif :

Madame Le Maire et Cédric BELMONT présentent les projections et éléments pris en compte pour la construction du budget primitif 2023 réparti comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 448 863,01€ (2022 : 513 350,54 €)
Recettes : 448 863,01€ (2022 : 513 350,54 €)

Section d'Investissement :

Dépenses : 212 756,90€ (2022 : 292 121,99 €)
Recettes : 212 756,90€ (2022 : 292 121,99 €)

Le budget primitif est approuvé par le Conseil par un vote à l'**unanimité**

Autorisation de signature de la convention collecte des déchets avec VCA

La convention est prolongée à l'identique du 1er Juillet 2022 au 01 Mars 2023 et jusqu'au 31 Décembre 2026 en supprimant des missions

communales l'entretien, la livraison et la maintenance des bacs roulants, qui seront assurés par Vienne Condrieu Agglomération.

Par suite à compter du 1er Mars 2023, les nouveaux articles de la convention qui s'appliquent sont les suivants :

Les agents techniques des communes devront :

- Faire remonter les informations relatives à l'état des collecteurs de piles, des colonnes d'apports volontaires et des adhésifs et plaques de consignes de tri à Vienne Condrieu Agglomération

- Nettoyer les plateformes et enlever les dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire (PAV) au minimum une fois par semaine.

La Communauté d'Agglomération s'engage à rembourser à la commune les charges de fonctionnement engendrées par la réalisation du service décrit ci avant.

Un forfait de remboursement sur la base de 25 mn par point d'apport volontaire et par semaine et 17 € par heure est prévu soit 368 € par point d'apport volontaire et par an. Le nombre de Points d'apports volontaires (PAV) c'est-à-dire le nombre d'emplacements accueillant des silos emballages, papiers ou verre est consolidé au 31 Décembre de chaque année N par Vienne Condrieu Agglomération.

Le titre de recette sera émis par la commune avant le 31 Mars de l'année N+1.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le projet de convention de de collecte des déchets entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres et **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

Autorisation donnée par un vote à l'**unanimité**.

Autorisation de signature de la convention voirie avec VCA

Il s'agit d'un avenant de prolongation de la convention voirie avec VCA pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention voirie entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres et

AUTORISE Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer la présente convention ainsi que tout autre document afférent à la présente délibération.

Autorisation donnée par un vote à l'**unanimité**.

Autorisation d'occupation du domaine public pour Madame Monsieur Coiffure

Il convient de définir le montant de la redevance correspondant à l'occupation du domaine public par Madame Monsieur Coiffure, notre coiffeuse ambulante qui intervient sur notre commune les mercredis et les vendredis.

Pour rappel, la redevance pour les exposants du marché est de 25€/an. Ils sont présents 3h par semaine ; la redevance pour le pizzaiolo qui est installé de manière permanente et qui prend en charge sa consommation d'eau et d'électricité est de 30€/mois. Notre coiffeuse est présente 2 jours par semaine et nous prenons en charge sa consommation d'électricité.

Il est proposé d'appliquer un tarif équivalent à celui de la pizzeria de 30€ par mois.

Le conseil municipal décide d'appliquer un montant de redevance d'occupation du domaine public de 30€ par mois par un vote à l'**unanimité**.

Adoption du règlement cantine /garderie :

Délibération reportée à un conseil municipal ultérieur.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 avril 2023

Adoption du compte rendu du conseil municipal en date du 02 mars 2022 :

Le compte rendu du conseil municipal du 2 mars a été approuvé sans remarque, à l'**unanimité**

Vote de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. 11.27% pour mémoire.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir le taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022.

Taux de taxe de 11.27% approuvé à l'**unanimité**.

Autorisation de signature de la convention intervenant social avec VCA :

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 8 janvier 2019 a souligné l'utilité d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie pour accompagner les victimes au dépôt de plainte.

Le développement et le maintien de ce poste fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation, voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux

Les communes du territoire se sont accordées pour cofinancer le poste d'intervenant social sur notre territoire qui est porté par l'association France Victimes 38 APRESS. L'intervenant social interviendra au commissariat de police de Vienne et dans les brigades de Gendarmerie qui dépendent du ressort des communes du territoire. La présente convention a pour objectif de renouveler la mise en place de permanences physiques et/ou téléphoniques d'intervenant social dans les commissariats et gendarmeries dont dépendent les communes de Vienne Condrieu Agglomération.

Cet intervenant aura pour missions :

- Accueil des victimes en situation de détresse sociale : accueil physique et/ou téléphonique, analyse et évaluation des besoins sociaux,
- Orientation et conseil : relais vers les services dédiés garantissant un traitement adapté (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux, sanitaires, ...),
- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

Les communes versent leur contribution à Vienne Condrieu Agglomération qui reversera l'ensemble

des financements des collectivités locales à France Victimes 38 APRESS.

Le conseil municipal **approuve par un vote à l'unanimité** le financement du poste d'intervenant social maintenu à 500.00 € pour la commune

Demande de subvention école

L'école nous a adressé une demande de subvention pour financer leur grand voyage, effectué une fois tous les 5 ans afin de permettre à tous les enfants de l'école de partir une fois au cours de sa scolarité. Cette année, les classes de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 partiront du 3 au 7 avril à St-Front en Haute Loire pour réaliser des activités sportives de plein air en moyenne montagne.

Pour une simplification de la gestion budgétaire, nous avons décidé d'attribuer une subvention annuelle fixe de 500 € à répartir pour les 3 classes, quelques soient les sorties, charge aux enseignants de gérer cette somme comme il leur convient en anticipant les sorties des années suivantes.

Toutefois, cette subvention annuelle n'est en place que depuis 2 ans, elle ne peut donc pas être utilisée pour ce voyage.

Le coût du voyage, riche en activités, s'élève à 19 330 € frais de transport compris et le financement s'établit comme suit :

Participation de l'APE : 8 000€

Participation de la Coopérative scolaire : 3 000 €

Ainsi qu'une participation de l'association des St-Romain de France en partenariat avec Le Petit-Volsci de 260 €. Cette somme exceptionnelle est réservée pour venir en aide aux familles éprouvant des difficultés dans le financement du voyage.

L'école sollicite la mairie pour obtenir une subvention pour la coopérative scolaire (N°69/891/1) d'un montant de 2 500 euros, ayant pour but de réduire le coût du voyage pour les familles. Ainsi la participation des familles sera de 110 € par enfant.

Montant de la subvention de 2 500 € approuvé à l'**unanimité**.

Changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1 er janvier 2024 – Passage au référentiel M57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2024 est approuvé par le Conseil par un vote à l'**unanimité**

Modification des conditions d'attributions de l'IFSE et du CIA

Considérant qu'il convient pour des raisons légales de revoir les conditions d'ancienneté pour bénéficier du RIFSEEP, les parties suivantes de la délibération du 2 juin 2022 portant modification du régime indemnitaire RIFSEEP – IFSE et CIA sont ainsi modifiée :

Vote des modifications par un vote à l'**unanimité**.

Décision Modificative n°1 Budget communal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023 :

CREDITS A REDUIRE section d'investissement

Autorisation donnée par un vote à l'**unanimité**.

Demandes de subventions pour le département, la région et l'état:

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE par un vote à l'unanimité** le dépôt de dossiers de demande de subvention auprès du Département et auprès de la Région, Fonds vert et **AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Autorisation donnée par un vote à l'**unanimité**.

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent technique

En raison de la charge de travail trop importante de notre agent technique, il convient de modifier la durée hebdomadaire de son travail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **par un vote à l'unanimité**, décide de, à compter du 01 mai 2023, porter le temps de travail hebdomadaire annualisé occupé par SERRALHEIRO Isabelle de 29 heures à 35 heures.

Participation au SYDER :

La part provisoire aux charges du syndicat pour l'année 2023 incombant à notre collectivité s'élève à **12.632,76€**, sous réserve de la notification par les services de la préfecture.

Le conseil municipal décide de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER. Cette participation est intégrée à la section dépenses du budget de fonctionnement 2023.

La budgétisation de la somme totale de **12.632,76€** au SYDER pour 2023 est votée à l'**unanimité**.

Délibération du service animation Jeunesse

Le comité de pilotage du service commun du 12 janvier 2023, a pris acte de la demande de la commune de Saint Romain en Gal de quitter le service commun et de ne pas verser la contribution prévue pour l'année 2022.

Le conseil municipal approuve le retrait de Saint Romain en Gal et autorise Mme Le Maire à signer l'avenant par un vote à l'**unanimité**.

Questions et informations diverses :

Nous avons rencontré la société MonSenior qui nous propose un projet de création de maisons destinées à l'accueil de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées ayant besoin d'un accompagnement. Il s'agit d'une société agréée par le département qui effectue un suivi des aidants. C'est un projet social qui pourrait trouver sa place sur notre commune.

Les élus sont favorables à la poursuite de ce projet.

Tout compte rendu du conseil municipal est publié sur le site internet communal.

MEMENTO DES COORDONNEES

NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS :

Bar - Restaurant :

Le Roc de Saint Romain **04 78 51 25 43**
O' Barapapa **06 52 32 55 10**
Le Petit Volsci **07 86 77 00 78**

Traiteur :

C'Gone traiteur **06 09 92 28 97**
Cgone.traiteur@gmail.com

Electricien :

SARL ARCHER Clément **04 78 81 52 51**
clement.archer@yahoo.fr **06 11 71 57 08**

Maçonnerie Générale

Anthony YMAIN : **06 16 36 05 77**
anthony.ymain@hotmail.fr

Plâtrerie, peinture, décoration et carrelage :

CURABA Jean-Christophe **06 12 50 84 75**

Assistantes maternelles :

CHECCACCI Marie-Olympe **06 72 74 20 24**
NOEL Elodie **07.60.75.94.85**
PANETTI Céline **06 84 10 76 13**
ZEGHIDI Catherine **06.74.91.63.53**

NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers : **18**
Police : **17**
Gendarmerie Mornant : **04.78.44.00.64**
Urgence Européennes : **112**
SAMU, Urgences médicales : **15**
Centre anti-poison : **04 72 11 69 11**
Centre Hospitalier Givors : **04 78 07 30 30**
Urgences : **04 78 07 33 40**
Centre Hospitalier Vienne : **04 74 31 33 33**
Clinique Trenel Vienne : **04 74 53 72 72**

MAIRIE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Téléphone : **04 72 24 58 65**
Fax : **04 72 24 50 69**
Email : mairie@saintromainengier.fr

Horaires d'ouverture :

Les mardis de 13h30 à 18h00
Les mercredis de 9h00 à 12h00
Les vendredis de 9h00 à 12h00
Chaque premier samedi du mois de 9h à 12h
(le vendredi précédent, la mairie est alors fermée)

CABINET MEDICAL :

-Cabinet Médical : **04-78-57-32-50**
-Prise de rendez-vous sur internet par **DOCTOLIB**

ECOLE LOUIS PINGON

7 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Directeur : Mr FERRATON
Téléphone : **04.72.24.50.00**
Mail : 0690808d@ac-lyon.fr

BIBLIOTHEQUE

9 pl. Louis PINGON – 69700 Saint Romain en Gier

Email : bibliotheque@saintromainengier.fr

Horaires d'ouverture :

Les mardis de 16h00 à 17h30
Le 1er samedi du mois de 10h00 à 11h30

NOS ASSOCIATIONS :

Amicale laïque Lourdès FERREIRA
amicalestromain@gmail.com **06 60 75 51 48**

APE, Les enfants d'abord Carinne TERREZ
lesenfantsdabord69700@gmail.com

APSR Gérard BAZARD
apsrlabricotte@gmail.com **06 59 10 75 35**

ADPRGA : Jean PABION
adprga4269@free.fr **04 72 24 58 33**

FC Rhône Sud Kevin ESTRAGNAT
kevin.estagnat@laposte.net **06 77 91 91 55**

St Romain Animations Emmanuelle JACQUART
emmanuelle.jacquart@yahoo.fr **06 20 46 41 81**

Ensemble Paroissiale Givors Grigny Echalas Saint-Romain-en-Gier

Permanence le mercredi (période scolaire) : 16h-18h :

•à la maison paroissiale 6 rue Victor Hugo, Givors
•par téléphone **09 86 54 67 47**

<https://paroissegivors.webnode.fr/>

Père Damien Guillot **06.10.40.12.83**

Amicale Boules Denis MICHEL
denis.michel876@orange.fr **06 88 19 32 85**

Chasse Christian REZE
rchristian69700@gmail.com **06 18 20 52 87**

Saint Romain de France Roger SIMON
roger.simon@saintromainengier.fr **06 11 99 38 80**

Transhumance Folk et chansons Maurice DUPUY
dupuy.maurice@sfr.fr

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION :

Espace Saint Germain – Bâtiment ANTARES
30 av. du Général LECLERC – 38 200 VIENNE

Téléphone : **04 74 78 32 10**
Mail : info@vienne-condrieu-agglomeration.fr